



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS
EFFECTUES PAR MONSIEUR FRANCOIS-XAVIER DESERTOT
A LA SOCIETE SAS LE SIGNE DE L'ENVIRONNEMENT**

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés de la SAS LE SIGNE L'ENVIRONNEMENT, prise en date du 08/09/2025, concernant l'apport en nature réalisé par M. François-Xavier DESERTOT dans le cadre de l'augmentation du capital social de la SAS LE SIGNE DE L'ENVIRONNEMENT, nous avons établi le présent rapport prévu aux articles L.223-9, L.225-147 et L.227-1 al. 3 du Code de Commerce.

La valeur des titres détenus dans la société SARL LAVE BAC, apportés à la société SAS LE SIGNE DE L'ENVIRONNEMENT par M. François-Xavier DESERTOT, a été arrêtée dans un contrat d'apport de parts sociales.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, et, d'autre part, à apprécier les éventuels avantages particuliers stipulés.

1 | PRESENTATION DE L'OPERATION ENVISAGEE ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Entités participantes à l'opération

1.1.1. La Société SAS LE SIGNE DE L'ENVIRONNEMENT

La Société LE SIGNE DE L'ENVIRONNEMENT est une Société par actions simplifiée, dont le siège social est situé à DIJON (21000), 7 A rue du Bailly.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON, sous le numéro 482.299.633 et est représentée par Monsieur François-Xavier DESERTOT, en sa qualité de Président.

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- *le nettoyage et l'entretien de tous types de locaux et toutes surfaces, notamment par l'emploi de toutes personnes en difficulté dans un but de réinsertion ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires ;*
- *le nettoyage et le lavage de tous contenants à déchets ou toutes autres activités de nettoyage ;*
- *tous conseils et développements de toutes activités liées au lavage et généralement toutes activités de nettoyage ;*
- *la fabrication, la conception et la location de tous types d'équipements liés au lavage et au nettoyage ;*
- *la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;*

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

1.12. La Société SARL LAVE BAC

La Société LAVE BAC est une Société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé à DIJON (21000), 7 A rue du Bailly.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON, sous le numéro 823.519.301 et est représentée par Monsieur François-Xavier DESERTOT, en sa qualité de Gérant associé.

La Société a pour objet :

- *Le nettoyage et le lavage de tous contenants à déchets ou toutes autres activités de nettoyage.*
- *La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.*
- *Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou Immobilières, pouvant le rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.*

Le capital de la Société SARL LAVE BAC s'élève à 5.000,00 euros, entièrement libéré, divisé en 500 parts sociales de 10 euros chacune, et détenues en pleine propriété par :

| | |
|-----------------------------------|------------------|
| - M. François-Xavier DESERTOT | 300 parts |
| - SAS LE SIGNE DE L'ENVIRONNEMENT | 200 parts |
| | ----- |
| TOTAL | 500 parts |

1.13. Monsieur François-Xavier DESERTOT

Monsieur François-Xavier DESERTOT, de nationalité française, est né le 12 décembre 1969 à DIJON (21) et demeure 15 route de Verdun BEAUNE (21200). Il est lié par un pacte civil de solidarité sous le régime patrimonial de la séparation de biens, avec Madame Laetitia MOLINIER, déclaré au Greffe du Tribunal d'instance de BEAUNE, et inscrit sur le registre tenu à cet effet par le tribunal susvisé à la date du 25 août 2009.

1.2. Liens entre les sociétés

1.21. Lien en capital

Après cette opération d'apport de droits sociaux, la société SAS LE SIGNE DE L'ENVIRONNEMENT détiendra 100% du capital social de la société SARL LAVE BAC.

1.22. Direction commune

Monsieur François-Xavier DESERTOT est à la fois Président de la SAS LE SIGNE DE L'ENVIRONNEMENT et Gérant de la SARL LAVE BAC.

1.3. Description de l'opération

1.31. Nature de l'opération envisagée

Monsieur François-Xavier DESERTOT envisage de transférer à la Société SAS LE SIGNE DE L'ENVIRONNEMENT la propriété des TROIS CENTS (300) parts sociales de la SARL LAVE BAC, qu'il détient en pleine propriété, par le biais d'un apport en nature, évalué à SOIXANTE-SEPT MILLE NEUF EUROS (67.009,00 €) sous réserve des vérifications prévues par la loi.

1.4. Caractéristiques des apports

1.41. Comptes sociaux servant de base à l'opération

Nous nous sommes fait communiquer les comptes annuels de l'exercice 31/03/2025 correspondant à la dernière clôture comptable de la société SARL LAVE BAC.

1.5. Désignation et évaluation du patrimoine transmis

Monsieur François-Xavier DESERTOT fait apport, sous les garanties ordinaires de fait et de droit ; et sous réserve de la réalisation de l'opération d'apport, de la pleine propriété de TROIS CENTS (300) parts sociales de la SARL LAVE BAC.

Cet apport est évalué à SOIXANTE-SEPT MILLE NEUF EUROS (67.009,00 €).

1.6. Rémunération des apports

En rémunération des apports désignés ci-dessus, évalués globalement à la somme de à SOIXANTE-SEPT MILLE NEUF EUROS (67.009,00 €), il sera attribué à Monsieur François-Xavier DESERTOT, CENT TREIZE (113) actions nouvelles de la SAS LE SIGNE DE L'ENVIRONNEMENT d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,00 €), chacune entièrement libérée, assorties d'une prime d'apport de CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS (583,00 €) par action.

1.7. Avantages particuliers

Les contrats d'apports ne contiennent aucune stipulation en matière d'avantages particuliers.

2 | DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apporteur étant une personne physique, les dispositions du Règlement CRC n°2004-01 (PCG Annexe I) ne sont pas applicables au présent apport. Par suite, ces apports ont été valorisés à leur valeur réelle.

2.2. Diligences effectuées

Notre mission a pour objet d'informer l'associé de la société bénéficiaire des apports, de la valeur de l'apport et de s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc être utilisé dans ce contexte.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires conformément à la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes afin d'apprécier la rémunération des apports et notamment la pertinence des valeurs relatives attribuées aux titres des sociétés concernées par l'opération.

En particulier, nous avons :

- Echangé avec la direction, et avec les personnes et conseils en charge de la réalisation de l'opération, sous ses aspects financiers et juridiques ;
- Pris connaissance des travaux d'évaluation ;
- Analysé les paramètres d'évaluation utilisés ;
- Examiné les documents juridiques relatifs aux apports ;
- Procédé à l'examen critique de l'approche suivie et des hypothèses retenues ;
- Pris connaissance des comptes annuels de la société dont les titres sont apportés et des procès-verbaux des organes décisionnels notamment ceux relatifs à l'opération ;
- Vérifié, jusqu'à date du présent rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;

Nous avons enfin obtenu une lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la société cible sur les éléments significatifs utilisés dans le cadre de notre mission et nous confirmant l'absence d'événements pouvant remettre en cause de façon significative les prévisions.

2.2. Appréciation sur la réalité et la valeur attribuée aux apports

2.2.1. Données historiques

Nous présentons ci-dessous les données historiques de la société SARL LAVE BAC.

BILAN - SARL LAVE BAC

| Nature (en €) | Brut | Amort / provisions | Net 31/03/2025 | Net 31/03/2024 |
|-----------------------------------------------|------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Immobilisation incorporelles | 1 230 | 1 230 | - | - |
| Immobilisations corporelles | 103 006 | 37 997 | 65 009 | 72 097 |
| Immobilisations financières | - | - | - | - |
| Immobilisations | 104 236 | 39 227 | 65 009 | 72 097 |
| Stocks | - | - | - | - |
| Créances clients | 1 175 463 | - | 1 175 463 | 608 784 |
| Autres créances | 127 059 | - | 127 059 | 63 503 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | - | - | - | - |
| Disponibilités / VMP | 1 638 | - | 1 638 | 2 803 |
| CCA | 333 | - | 333 | 842 |
| Actif circulant | 1 304 493 | - | 1 304 493 | 675 932 |
| Total Actif | 1 408 729 | 39 227 | 1 369 502 | 748 029 |
| | | | 31/03/2025 | 31/03/2024 |
| Capitaux propres | | | 112 078 | 41 140 |
| <i>dont résultat de l'exercice</i> | | | 70 937 | 28 131 |
| Provisions pour risques & charges | | | - | - |
| Emprunts et dettes auprès des états de crédit | | | 24 372 | 34 228 |
| Dettes financières diverses | | | 244 553 | 135 540 |
| Avances et acomptes reçus sur commande | | | - | - |
| Dettes fournisseurs | | | 688 815 | 345 062 |
| Dettes fiscales & sociales | | | 294 748 | 190 559 |
| Autres dettes | | | 4 938 | 1 500 |
| PCA | | | - | - |
| Total Passif | | | 1 369 502 | 748 029 |

2.2.2. Valorisation des apports pris individuellement et dans leur ensemble

Monsieur François-Xavier DESERTOT fait apport de 300 parts sociales de la société SARL LAVE BAC qu'il détient, soit 60% des parts constituant le capital de la société.

La valeur de la société retenue pour la valorisation de cet apport a été fixée à 111.682 euros, tandis que les fonds propres de la société ressortent pour un montant de 112.078 € au 31/03/25. La valeur d'apport est donc similaire à la valeur des fonds propres à cette date.

Nous nous sommes assurés de l'absence d'évènement de nature à dégrader la situation nette de la société SARL LAVE BAC d'une manière suffisamment significative pour remettre en cause l'évaluation des apports.

Sur la base de nos travaux et à la date du rapport, nous sommes donc d'avis que la valeur des 300 parts sociales de la société SARL LAVE BAC, apportées pour un montant de 67.009,00 €, n'est pas surévaluée.

3 | CONCLUSION FAVORABLE

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à SOIXANTE-SEPT MILLE NEUF EUROS (67.009,00 €), n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des titres apportés est au moins égale à l'augmentation de capital social de la société SAS LE SIGNE DE L'ENVIRONNEMENT, majorée de la prime d'apport.

Nous n'avons pas relevé l'existence d'avantages particuliers lors de nos travaux.

Fait à Belfort, le 12 septembre 2025

En 4 exemplaires

FCRC AUDIT
Mathieu-François OROSCO
Commissaire aux Apports

